

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 09 avril 2008

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 03 avril 2008

Date de l'affichage : 03 avril 2008

L'An deux mil huit et le neuf avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le trois avril deux mil huit.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, HOUX Laurent, RAMAGE Xavier, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, TOURAND Gérard, CROCHET Gilles, MORIN Daniel, BERNON Gérard, PICOT David

Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, ROBOTA Colette, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2008 à divers organismes. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer les subventions suivantes :

SPA du Bourbonnais 791, 00 €

L'Allier à Livres Ouverts 171, 60 €

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
--

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2008 aux associations. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Fédération des Maires Ruraux de l'Allier	181, 00
Services de Maintien à Domicile	1582, 00
Amicale des Secrétaires de Mairie	30,50
Le Hérisson	275,00
La Montgolfière.....	275,00
Ciné Nature	350,00
Basket Club Beaulonnais	415,00
Joyeux Rappel	1 220,00
EACCD	300,00
Comité de Foire du Canton de Chevagnes	80,00
Evasion Couleur Arc-en-Ciel	260,00
Amicale des Donneurs de Sang.....	260,00
Pétanque Beaulonnaise.....	260,00
Club de l'Amitié.....	360,00
Coopérative Scolaire	430,00
Ballon Beaulonnais	430,00
Des Sourires Pour Laurent	260,00
Sapeurs-Pompiers.....	335,00
Vétérans.....	260,00
FNATH.....	30,50
U.S.E.P.	30,50
Association des Paralysés de France	77,00
La Retraite Sportive	260,00
D.D.E.N.....	40,00
L'Echo des Thuriers	260,00
Déo Gratias.....	260,00
Lys d'Or	260,00
Les Amis de la Corde	260,00
B.A.Paintball	200,00
Tennis Club Beaulonnais	260,00
Ecole de Trompes de l'Engièvre	260, 00
Comité des Fêtes	300, 00
Charivari.....	260, 00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA COMMUNE

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention le Budget Primitif 2008 de la Commune. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 941 460, 00 euros
- Section d'investissement : 937 534, 00 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 ASSAINISSEMENT

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention le Budget Primitif 2008 Assainissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 119 578, 00 euros
- Section d'investissement : 174 297, 00 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 DU LOTISSEMENT « LES PIERRES »

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention le Budget Primitif 2008 du lotissement « les Pierres ». Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 39 596, 00 euros
- Section d'investissement : 38 096, 00 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 DU LOTISSEMENT « LES ALOUETTES »

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention le Budget Primitif 2008 du lotissement « les Alouettes ». Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 23 722, 00 euros

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMMUNALE AU BUDGET CCAS**

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget CCAS d'un montant de 6 620, 97 euros, qui sera imputé à l'article 657362 de la section de fonctionnement, en dépenses.

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMMUNALE AU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget Assainissement d'un montant de 40 376, 00 euros, qui sera imputé à l'article 65738 de la section de fonctionnement, en dépenses.

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMMUNALE AU BUDGET LOTISSEMENT DES PIERRES**

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget Lotissement des Pierres d'un montant de 21 691, 00 euros, qui sera imputé à l'article 65738 de la section de fonctionnement, en dépenses.

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMMUNALE AU BUDGET LOTISSEMENT LES ALOUETTES**

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget Lotissement les Alouettes d'un montant de 6 743, 00 euros, qui sera imputé à l'article 65738 de la section de fonctionnement, en dépenses.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS</p>
--

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la liste des commissaires titulaires et suppléants qu'il a proposée pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Commissaires titulaires :

JAUNET René	Rue de la Poste	Commerçant
RANDON Maurice	chemin des Malades	Retraité
DAVID Odile	Place de la Mairie	Commerçante
BONIN Jean-François	Impasse des Pierres	Retraité
PONCELET Monique	les Communes	Assistante Sociale
LASSARD Pierre	la Loge	Agriculteur
AVARD Jean	les Communes	Retraité
CLAIR Brigitte	Place de la Mairie	Commerçante
ROGUE Claude	Chemin des Malades	Artisan
COULON Maurice	rue du Meuble	Retraité
GARLOT Didier	La Noire	Ouvrier
CAILLET Jean	PARIS	Chef d'entreprise

Commissaires Suppléants :

RAVAUD Jean-Marc	Impasse des Pierres	Comptable d'entreprise
CHAUSSIN Jean-François	rue de la Poste	Retraité
DUMONT Christian	les Thuriers	Employé des Eaux
METZLER Jacqueline	rue du Petit Faon	Assistante Maternelle
MOUSSERIN Jean	les Godillons	Retraité
PARENT DELBARD Christine	rue de la Poste	Pharmacienne
BERGER Christine	les Alouettes	Employée
CHOLLET Paul	Chemin des Malades	Chef d'entreprise
BRUGNEAUX Pascal	l'Etang Grillot	Ouvrier
FONTVERNE Jean-Pierre	Chez Lamouche	Agriculteur
TASCON Daniel	la Noire	Agriculteur
DUBUISSON Jean-Paul	VALENTON	Architecte

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention la proposition de Monsieur le Maire.

**DELIBERATION POUR RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT
N°7250975 AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'obtention du prêt relais de 100 000 €, contracté auprès de la Caisse d'Epargne, concernant les travaux d'aménagement du chemin de Petero, il était prévu de rembourser la totalité de cet emprunt en 2 échéances, la dernière échéance étant en juin 2008. Aussi, il serait préférable, au vu du budget communal 2008, de prolonger la durée du prêt n°7250975 d'un an et de rembourser la somme restante de 50 000 € au 25/06/09.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de renégocier cet emprunt.

**DELIBERATION POUR APPROBATION DE LA CONVENTION
D'ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES TRADITIONNELLES
DU CENTRE DE GESTION**

Conformément à la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment ses articles 22 et 25, les Centres de Gestion peuvent assurer des missions supplémentaires (modèles d'actes, renseignements téléphoniques ou sur rendez-vous, partenariat CNRACL ...) à caractère facultatif, confiées par les Collectivités affiliées qui le souhaitent. Le Conseil d'Administration avait voté une cotisation additionnelle qui permettait de financer les dépenses supportées par le CDG pour l'exercice des missions supplémentaires énumérées à l'article 2. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de signer une convention avec le CDG, pour que la Commune de BEAULON continue de bénéficier de l'aide et des conseils du CDG, chaque fois que la Collectivité le sollicitera.

Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve sa proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur LOGNON Alain donne lecture du courrier de Monsieur et Madame THEVENIAUX Guy demandant une ouverture sur le chemin des « Pelletiers » pour un passage de tracteurs et de voitures. Cette ouverture créerait 70 m de chemin. L'entretien de ce chemin serait à la charge de la commune. Après discussion, le Conseil Municipal accepte la création d'une ouverture sur le chemin «des « Pelletiers ».
- ✓ Monsieur LOGNON Alain informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec un lotisseur privé. Il s'est rendu à Souvigny afin de voir un lotissement en construction. Des pavillons de type T4 ont été construits et sont revendus à des particuliers à des prix de l'ordre de 125 000 € à 145 000 €. Si la commune choisit de travailler avec cette société, il faudra tout d'abord trouver un terrain où la viabilisation sera possible.
- ✓ Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la boucherie de Monsieur DERANGERE Roger sera reprise au 1^{er} octobre 2008 par une personne travaillant à la boucherie PRUDON à Bourbon-Lancy.
- ✓ Daniel MORIN demande s'il serait possible de rendre opaques les fenêtres des vestiaires du Ballon Beaulonnais.
- ✓ Monsieur TOURAND Gérard informe l'assemblée qu'il n'y a pas de remblai au niveau des trottoirs de la rue Henri Talpin, sur une vingtaine de mètres. L'eau stagne et de grosses flaques d'eau s'installent. Il demande également s'il est prévu d'enlever le transformateur qui se trouve devant les logements au lotissement « les Alouettes ». Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas envisageable car cette opération a un coût financier important.
- ✓ Monsieur Xavier RAMAGE informe l'Assemblée que les panneaux indiquant les ralentisseurs rue des Aubrelles ne sont pas visibles.
- ✓ Madame Hélène LAVOCAT, vice-présidente de la Commission du Bulletin Municipal, informe que les membres se sont réunis pour faire le point sur le contenu du prochain bulletin. Elle informe également que lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal, elle souhaiterait prendre des photographies de chaque conseiller.
- ✓ Monsieur LOGNON Alain informe qu'il prépare le projet concernant l'arrêt camping-car à la halte nautique avec l'aide de Madame GUYOT Marie-Louise, Monsieur GILLARDIN Jean-Michel et Madame METZLER Jacqueline.

- ✓ Monsieur Louis ENTREMONT annonce que la Commission des Finances se réunira chaque trimestre afin de faire le point sur les dépenses et recettes de chaque budget.
- ✓ La Commission « Travaux Accueil de Loisirs » rencontre à nouveau l'architecte chargé des travaux mercredi 16 avril.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.